

Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **Monsieur Cengis ALTUN**, rue du Vivier 35 à 4820 Dison.

En vue d'obtenir un permis d'environnement pour **l'exploitation d'un car-wash avec déversement d'eaux usées, rue de la Grappe 2 C à 4820 Dison.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'Urbanisme (087/39.33.40), à partir du 20/10/21.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
14/10/21	20/10/21	03/11/21 à 11 heures à l'Administration communale de Dison – salle du Conseil	L'Administration communale de Dison, rue Albert 1 ^{er} , 66 à 4820 Dison

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Une réunion accessible au public est organisée le 03/11/21 de 10h30 à 11h00 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1^{er}, 66 à Dison

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (*Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bâtiment II à 4000 Liège, ☎ : 04/224.54.11*).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Dison, le 6 octobre 2021

La Directrice générale,

M. RIGAUX

Par Ordonnance :



La Bourgmestre,

V. BONNI